

Diagnostic Trame Verte et Bleue

Vallée de Villé

Dieffenbach-au-Val



Présentation.....4

Les espaces naturels.....6

Les éléments du SRCE.....8

La fragmentation du territoire..10

Les réseaux écologiques12

La biodiversité 14

La faune.....15

La flore.....16

Les habitats.....17

A éviter.....18

Déclinaisons locales et perspectives19

ANNEXES

Fiches propositions

Fiches actions

La LPO et la TVB

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) – Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité. Son activité s'articule autour de 4 grandes missions : protection des espèces, protection des espaces, éducation et sensibilisation, et le secours à la faune sauvage en détresse.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une politique qui a pour objectif de réduire la perte de la biodiversité, en maintenant et en reconstituant un réseau de milieux favorables pour que les espèces animales et végétales puissent accomplir leur cycle de vie. Elle s'appuie sur le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui cartographie les éléments tels que les Réservoirs de Biodiversité (RB) et les Corridors Écologiques (CE) les reliant.

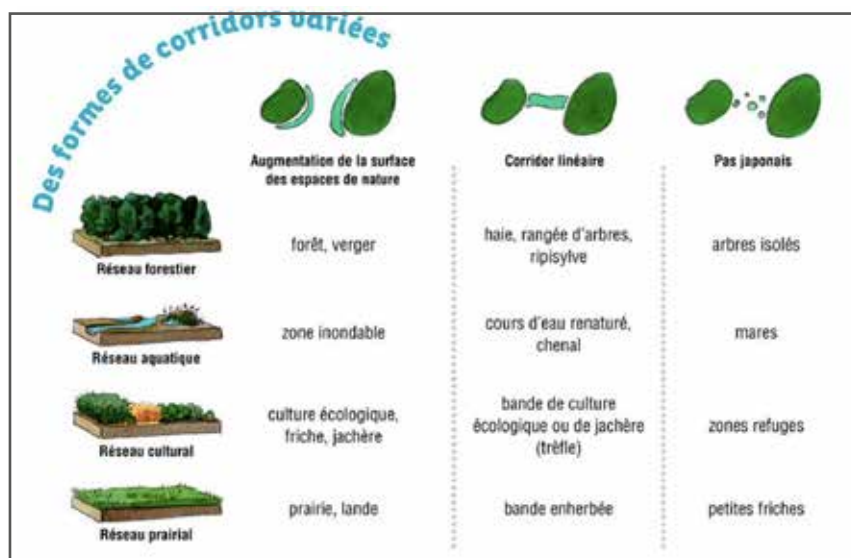
La Trame Verte se divise en 3 sous-trames principales : arborée (haie, bois, bosquets, etc), herbacée (prairies, bandes herbeuses, etc), et cultivée (champs, vignes, etc).

La Trame Bleue quant à elle est formée des éléments en lien avec l'eau tels que les cours d'eau, canaux, fossés, plans d'eau, étangs, mares, et les zones humides.

Dans ce contexte, la LPO a réalisé un diagnostic de la TVB sur le territoire de la commune de Dieffenbach-au-Val. Il pourra servir à l'élaboration de projets communaux plus précis à l'avenir. La commune pourra alors solliciter l'outil de l'Appel à Projet Trame Verte et Bleue en son nom ou en collaboration avec d'autres collectivités ou acteurs locaux.

Appel à Projet Trame Verte et Bleue :

<https://www.grandest.fr/appeal-a-projet/appeal-a-projets-trame-verte-et-bleue-grand-est/>





Présentation

Contexte géographique

Le ban communal de Dieffenbach-au-Val est situé au Sud de Villé dans l'avant-vallée aux pentes douces qui descendent vers le Giessen. Le territoire s'étend sur 295 ha et s'étale entre 280 et 300 mètres d'altitude. La commune comptait 641 habitants en 2021.

La commune de Dieffenbach-au-Val est située sur la rive droite du Giessen. Le massif de l'Altenberg, couvert de forêt, est traversé par le Dieffenbach qui parcourt la partie urbanisée du village et passe par une zone humide, puis rejoint le Giessen en plaine.

Le village est traversé par la D697 reliant Neubois à Neuve-Église. Deux voies supplémentaires rejoignent la D997 au Nord du village vers Hirtzelbach et Saint-Maurice.

D'un point de vue administratif, Dieffenbach-au-Val est rattaché à l'arrondissement de Sélestat-Erstein et à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Contexte historique

Sur le territoire de Dieffenbach-au-Val, l'évolution du paysage communal a été largement façonnée par les activités agricoles et forestières. Au XIXe siècle et jusqu'aux années 1950, une variété de cultures telles que le seigle, le blé, l'avoine, le sarrasin, la pomme de terre, voire le chanvre pour l'usine de tissage de Villé, le lin, l'orge et la navette fourragère étaient associées au pâturage, créant ainsi un paysage ouvert et diversifié, formant une mosaïque caractéristique.

Les photographies aériennes du territoire de Dieffenbach-au-Val des années 1950 révèlent la présence de nombreuses petites parcelles cultivées avec différentes cultures.

Les massifs forestiers étaient moins étendus et moins denses. Les parcelles agricoles de l'époque ont depuis été converties en prairies de fauche et de pâturage, ou ont été laissées s'enfricher, entraînant une fermeture significative du paysage, surtout en direction de l'Altenberg, qui englobe désormais une partie du ban communal. On observe encore des vergers autour des habitations et quelques parcelles cultivées. De nombreux pâturages communaux furent boisés agrandissant ainsi la surface forestière.



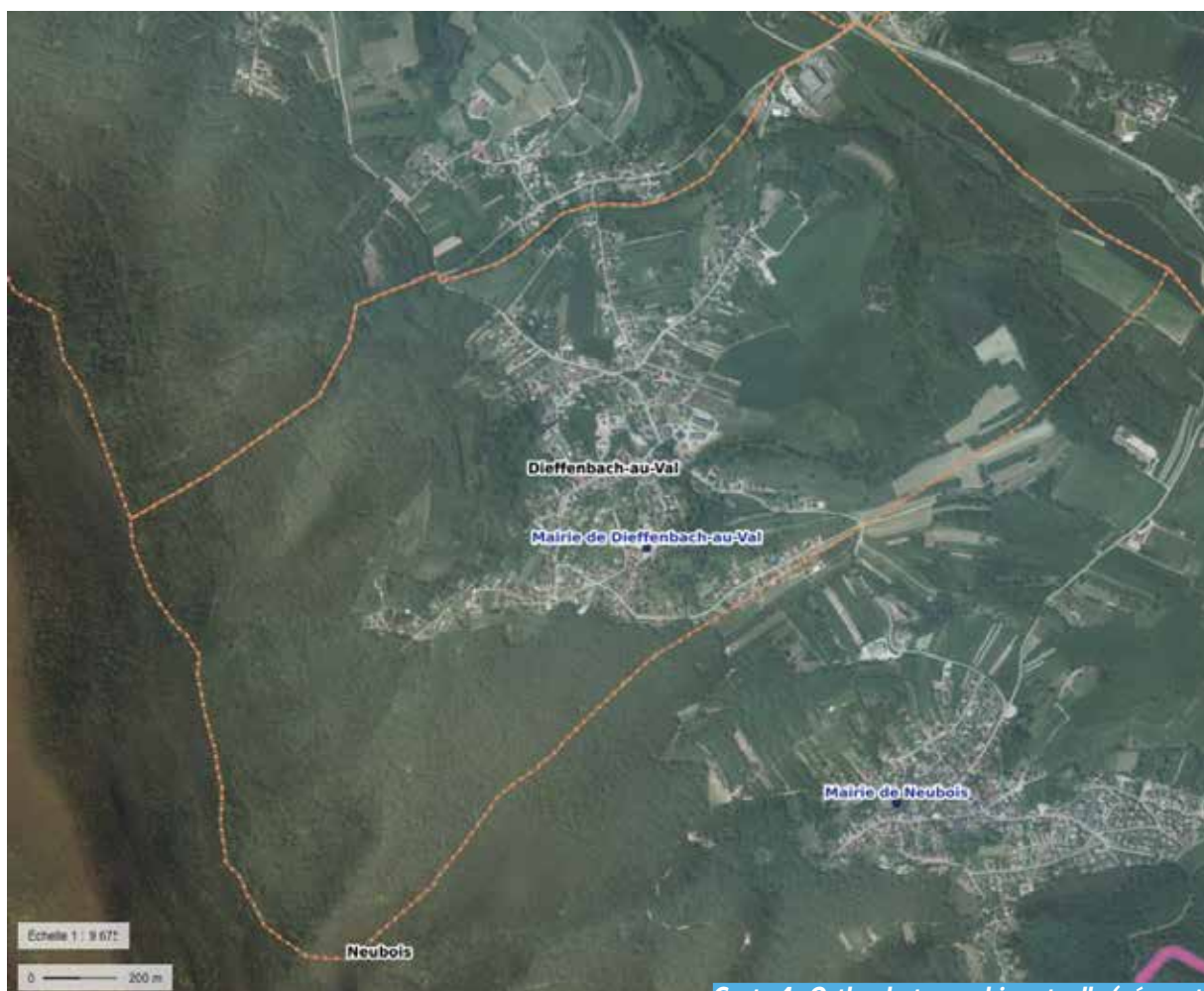
Carte 1 : Cassini (1750 - 1815)



Carte 2 : État major (1820 - 1880)



Carte 3 : Orthophotographie des années 1950 (géoportail)



Carte 4 : Orthophotographie actuelle (géoportail)

Les espaces naturels

1 LES ESPACES PROTÉGÉS

Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), un espace protégé est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ».

La désignation des espaces naturels protégés est une composante majeure des stratégies de protection et de gestion du patrimoine naturel, traduit par les différents outils de protection disponibles.

Aucun espace protégé n'est présent sur le ban communal. En revanche, Dieffenbach-au-Val est limitrophe d'un **site Natura 2000 de type Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** liée à la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial. **ZSC N°FR4201803 « Val de Villé et Ried de la Schernetz »** à l'Ouest de la commune. Cette zone a pour objectif de préserver les éléments structurants du paysage (forêts, zones humides, pâturages extensifs, milieux bocagers, gîtes à chauves-souris), favorables à de nombreuses espèces dont deux espèces d'Azurés et le Grand-Murin.

2 LES ZONES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUES

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est présente sur le secteur d'étude. De plus, la commune est proche de deux autres ZNIEFF.

Les ZNIEFF de type 1 correspondent aux zones les plus remarquables en biodiversité, tandis que les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels peu modifiés, favorables à de nombreuses espèces.

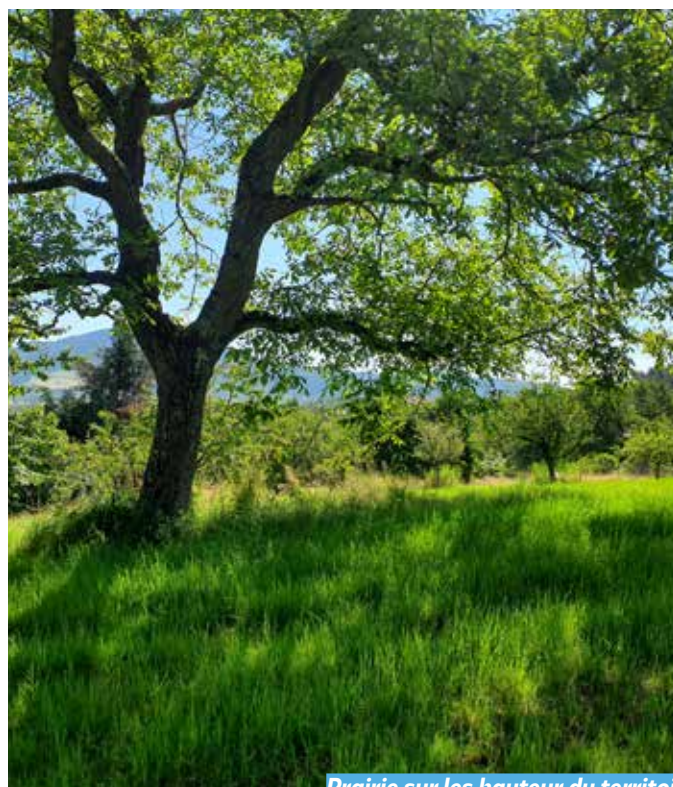
À Dieffenbach-au-Val le secteur entre le Giessen et la partie forestière est concernée par la **ZNIEFF de type 2 N°42030407 « Prairies du Val de Villé »**. Cette zone fait partie d'un ensemble regroupant des terrains de part et d'autre des affluents du Giessen sur le Val de Villé, ainsi que les prairies situées au Sud, à l'Ouest et à l'Est de Villé. Cette ZNIEFF englobe les prairies humides de fauche et de pâturage, abritant notamment des populations d'Azurés des paluds et de la sanguisorbe, des papillons menacés faisant l'objet d'un Plan National d'Action.

Le Giessen dont l'eau est de bonne qualité et sa ripisylve globalement constituée d'aulnaie-frênaie est également ciblée dans cette ZNIEFF. Il y a un intérêt à conserver une ripisylve sur l'ensemble du linéaire ainsi que les zones inondables et les annexes hydrauliques, notamment dans un rôle d'épuration des eaux de ruissellement.

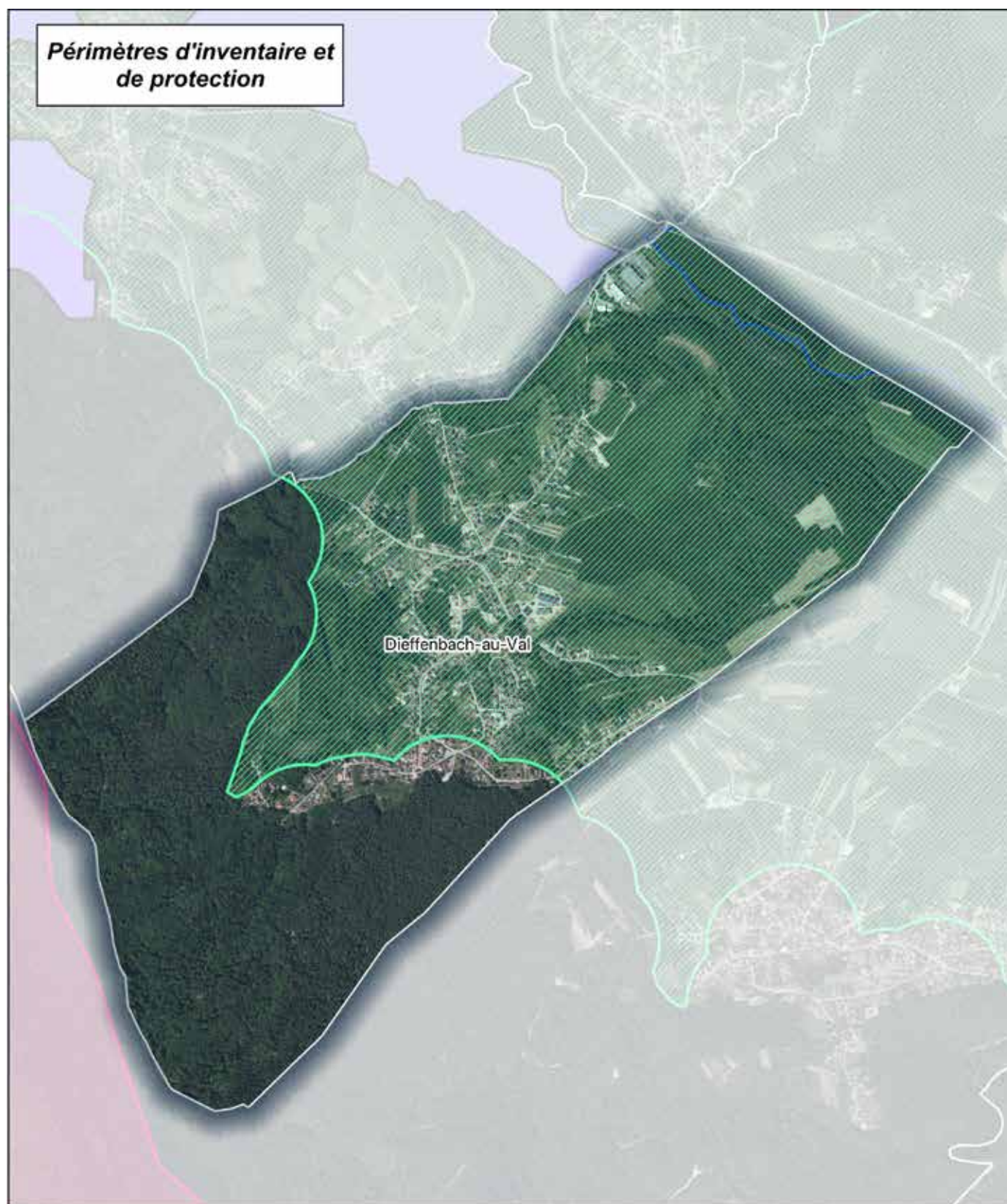
En plaine, la commune est liée par le corridor CN12 à la **ZNIEFF de type 1 N°420030432 « Cours, boisements et prairies humides de la Lièpvrette et du Giessen »**. Cette ZNIEFF suit le Giessen et deux de ses affluents, le Muehlbach et la Lièpvrette, avec leurs milieux associés. Ces prairies abritent également les deux papillons mentionnés ci-dessus, ainsi qu'un autre papillon protégé, le Cuivré des marais, dont la chenille se nourrit d'oseilles sauvages.

Sur les hauteurs, la commune est limitrophe de la **ZNIEFF de type 1 N°420007210 « Crêtes des hauteurs de la Forêt de la Vancelle au Col de la Hingrie »**. Cette zone inclut les hauteurs d'Altenberg et du Rougerain avec les affluents du Lutterbach. Cette ZNIEFF met en avant la

présence de Pic cendré et de Chouette de Tengmalm dans les forêts d'altitude matures, ainsi que le Grand corbeau et le Faucon pèlerin qui nichent sur les promontoires rocheux.



Prairie sur les hauteurs du territoire



Périmètres d'inventaire et de protection

Dieffenbach-au-Val

- Limites communales
- Cours d'eau
- Zones de protection**
 - Natura 2000 - directive Habitat (ZSC)
- Zones d'inventaire**
 - ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2

Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.
 Périmètres d'inventaire et de protection du Muséum National d'Histoire Naturelle.
 Cours d'eau issus de la BD Topage® - IGN / OFB - 2019.
 Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN

Réalisation : LPO
 Alsace 2024



0 250 500 m

Les éléments du SRCE

1 LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée. Les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.

Les réservoirs de biodiversité, identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), comprennent tout ou partie des espaces protégés et des espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

La commune est directement concernée par le réservoir de biodiversité d'importance régionale :

« **Les Vallées du Giessen et de la Lièpvrette** » (RB52). Ce réservoir de 600 ha suit les cours d'eau du Giessen et de la Lièpvrette avec leurs milieux humides associés.

Il revêt une importance particulière pour les espèces des cours d'eau, des milieux forestiers ou ouverts et des prairies humides, ainsi qu'aux espèces sensibles à la fragmentation de leur habitat qui y ont été recensées telles que le Lézard vert, la Noctule de Leisler, le Chat sauvage, le Lynx boréal et les Azurés des paluds et de la sanguisorbe.

A proximité de la commune se situent deux réservoirs de biodiversité d'importance régionale :

« **Les Crêtes entre le col de Sainte-Marie et le col de la Hingrie et Tête du Violu** » (RB54) au Sud de la commune. Ce réservoir de 1582 ha revêt une importance particulière pour les espèces sensibles à la fragmentation des milieux forestiers comme le Lynx boréal, la Gélinotte des bois, le Grand murin et le Murin à oreilles échancrées. Il est important de préserver un réseau de « vieux bois » pour le Pic noir et les espèces inféodées à ce type de milieux.

« **Les Coteaux de Triembach** » (RB49) relié à la commune par le corridor CN12, au Nord-Ouest. Ce réservoir de 1488 ha concerne les espèces des milieux forestiers comme le Lynx boréal, les espèces prairiales comme le Tarier des prés et le Damier de la succise et celles des cours d'eau.

Ce réservoir est fragmenté par des zones liées à l'urbanisation et par les routes D424 et D203. La maîtrise et l'adaptation de l'urbanisation doit permettre la restauration de la fonctionnalité écologique de ce réservoir de biodiversité.

2 LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

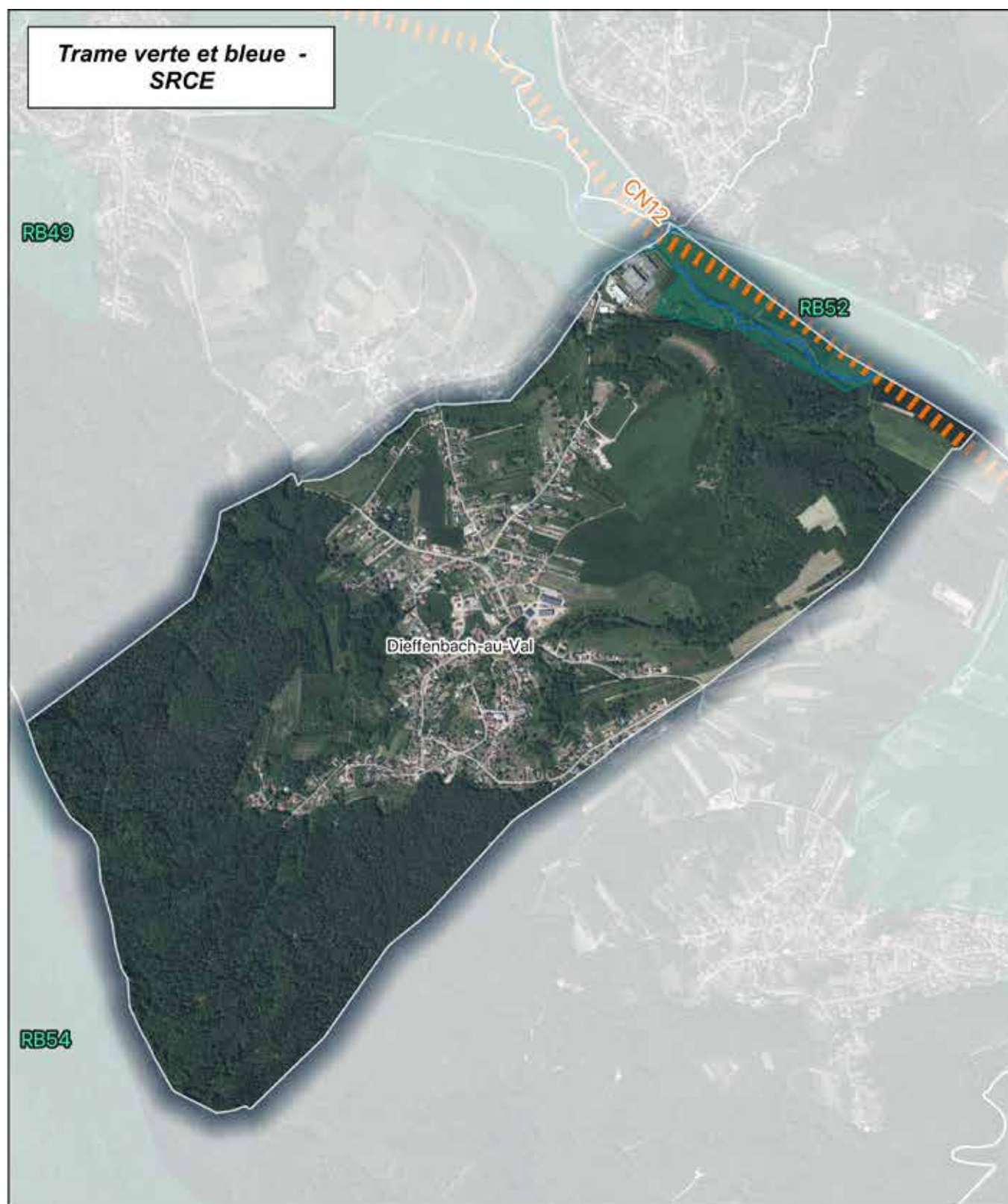
Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques. Ils permettent la circulation des animaux entre les réservoirs et la diffusion des plantes. Ils sont essentiels au bon fonctionnement des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

A Dieffenthal-au-Val, le secteur alluvial avec le Giessen est directement concerné par le corridor écologique terrestre **CN12 « Vosges moyennes, Vallée du Giessen et Ried Centre-Alsace »** d'intérêt national, identifié dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) assurant la continuité entre Massif vosgien, la plaine du Rhin et la Forêt Noire.

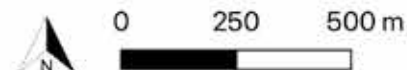
Il concerne les cours d'eau vosgiens, les milieux alluviaux, les prairies et les milieux agricoles ainsi que les massifs forestiers. Plusieurs espèces sont ciblées par ce corridor écologique dont les Azurés des paluds et de la sanguisorbe, le Gobemouche noir ou le Chat forestier.



La ripisylve du Dieffenbach



Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.
 SRCE Alsace DREAL Grand-Est. Cours d'eau issus de BD Topage® - IGN / OFB - 2019.
 Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN



Réalisation : LPO
 Alsace 2024



La fragmentation du territoire

1 L'ESPACE URBAIN

Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long des axes de circulation, avec des groupements de maisons séparés par des zones de vergers. Les zones urbanisées représentent aujourd'hui environ 16% du territoire, mais la densité des habitations reste faible. Une petite zone d'activité s'est implantée au Nord (ZI Le Haechy).

La présence de jardins et vergers entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants pour la faune sauvage à condition que les espaces verts soient

entretenus de manière écologique. La petite zone d'activité comporte également quelques espaces verts qui peuvent constituer des corridors en pas japonais, à condition d'être gérés extensivement.

L'éclairage public et domestique a également un impact sur la faune, en désorientant les animaux nocturnes. Il s'agit de **la trame noire**, qui désigne un réseau connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, prenant en compte un niveau d'obscurité suffisant pour la faune nocturne.

2 LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

A Dieffenbach-au-Val les maisons d'habitation sont reliées entre elles par un réseau de rues tortueuses participant ainsi à son étalement. Le village est traversé par la D697 reliant Neubois à Neuve-Église, ce qui engendre une fragmentation du paysage entre la forêt sur les hauteurs et la plaine. Deux voies supplémentaires rejoignent la D997 au Nord du village vers Hirtzelbach et Saint-Maurice et divisent cette zone en plusieurs secteurs. Ces routes peuvent être relativement fréquentées, présentant ainsi des risques de collisions avec la faune et d'écrasement d'amphibiens.

Le massif forestier de la commune est parcouru par un réseau de chemins forestiers dont la fréquence de passage d'engins motorisés est moins élevée, mais peut avoir un impact sur les amphibiens notamment, lorsqu'ils se reproduisent dans des ornières.

3 LES OBSTACLES SUR LES COURS D'EAU

Les cours d'eau et leurs berges jouent un rôle crucial en tant que corridors écologiques, favorisant la biodiversité tant aquatique que semi-aquatique, ainsi que la faune terrestre, en leur offrant des habitats et des corridors de déplacement.

Le Giessen traverse le territoire avec 6 obstacles à la continuité écologique qui ont été répertoriés sur environ 1km de cours d'eau. Ces obstacles (seuils, passages busés, vannes...) peuvent constituer un obstacle physique pour certains organismes aquatiques, qui n'ont alors plus accès à certains tronçons du réseau hydrographique, de manière permanente ou dans certaines conditions de débit.

Le Dieffenbach traverse l'ensemble du territoire depuis l'Altenberg jusqu'au Giessen. Il est canalisé dans la partie urbanisée, mais retrouve son cours naturel à la sortie du village le long du chemin pédagogique entre pâturages et espaces boisés avec une belle ripisylve.

En revanche, le ruisseau qui traverse le hameau de Hirtzelbach est enterré sous la zone d'activité.

Les obstacles présentés sur la carte suivante sont issus du Référentiel National des Obstacles à l'Écoulement (ROE) développé par l'Office Français de la Biodiversité datant de 2014 et mis à jour régulièrement.

La continuité écologique ne doit pas être entravée par un nouvel ouvrage et doit être assurée pour les ouvrages existants en raison de l'importance de ces cours d'eau pour la continuité écologique aquatique.

Fragmentation et mortalité routière



Limites communales

Cours d'eau

Données mortalité

★ Collision avec un moyen de transport

Fragmentation

Autoroute

Départementale

Voie ferrée

Enveloppe urbaine

▲ Obstacles cours d'eau

Réalisation : LPO
Alsace 2024



Sources des données : BD TOPO 2022 ; Corine Land Cover 2012 ; Réseau ODONAT Grand Est 2024 ;
Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL.
Fonds cartographiques : BD ORTHO HR actuelle de l'IGN



0 250 500 m



Les réseaux écologiques

La trame verte et bleue se décompose en sous-trames (ou réseaux):

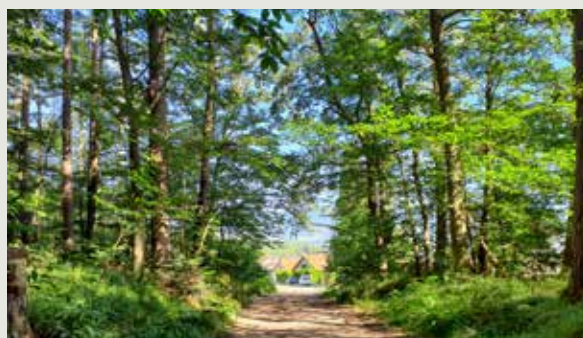
- La **sous-trame arborée** se compose des forêts, bois bosquets, haies et arbres isolés.
- La **sous-trame herbacée** se compose des prairies, pâtures, friches, bandes et chemins enherbés.
- La **sous-trame aquatique et humide** se compose des plans d'eau, étangs, mares, cours d'eau, fossés, zones humides et roselières.
- La **sous-trame agricole** se compose des cultures, agroforesterie, jachères et zones refuges.

Les sous-trames

La sous-trame arborée

La surface forestière représente environ 50% du territoire de Dieffenbach-au-Val avec le massif forestier au Sud et à l'Est du village. Les ripisylves du Dieffenbach et du Giessen forment des corridors arborés à travers le paysage en plaine. Quelques arbres isolés et des haies de part et d'autre des prairies et du ruisseau qui traverse Hirtzelbach constituent d'autres éléments paysagers.

Plusieurs vergers traditionnels se situent autour et à l'intérieur du village, ainsi que des parcelles d'anciens vergers en friche avec une végétation arbustive spontanée.



La sous-trame herbacée

Le réseau herbacé occupe environ un tiers du territoire. Les milieux ouverts sont majoritairement constitués de prairies de fauche s'étendant du village jusqu'aux cours d'eau, variant en humidité selon leur proximité avec les ruisseaux. Autrefois riches en biodiversité floristique, ces prairies ont aujourd'hui perdu une partie de leur richesse en raison de fauches précoces et répétées, ainsi que de l'utilisation de fertilisants ou d'amendements. Cependant, le long du sentier de découverte du Dieffenbach, établi par l'association Rundum, les prairies humides ont pu préserver leur fonctionnalité écologique. Une strate herbacée est également présente à l'intérieur du village et de part et d'autre de la zone urbanisée. Les vergers de la commune viennent également compléter la sous-trame herbacée, d'autant plus fonctionnels s'ils sont gérés de manière extensive.



La sous-trame aquatique et humide

Le village est traversé par le Dieffenbach qui prend sa source sur l'Altenberg. Son cours naturel est généralement préservé, bien qu'il soit canalisé sur la zone urbanisée. De là il serpente à travers les prairies et la zone forestière humide avant de rejoindre le Giessen. Sa ripisylve est dense et présente une bonne naturalité. Plusieurs zones humides et mares sont également présentes le long du Dieffenbach. Le petit ruisseau qui traverse Hirtzelbach à l'Ouest de la commune longe le hameau, puis disparaît sous la zone d'activité.

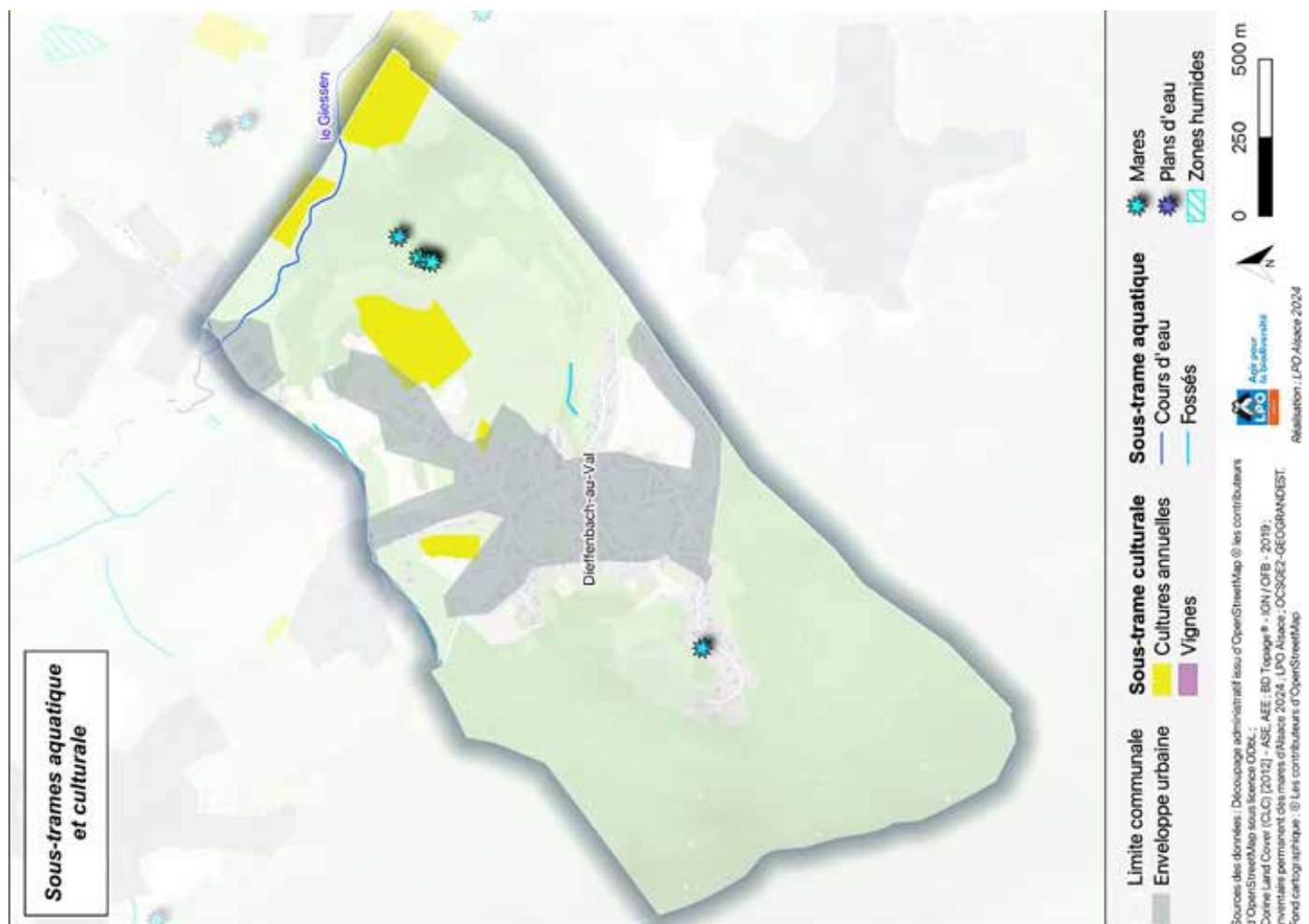
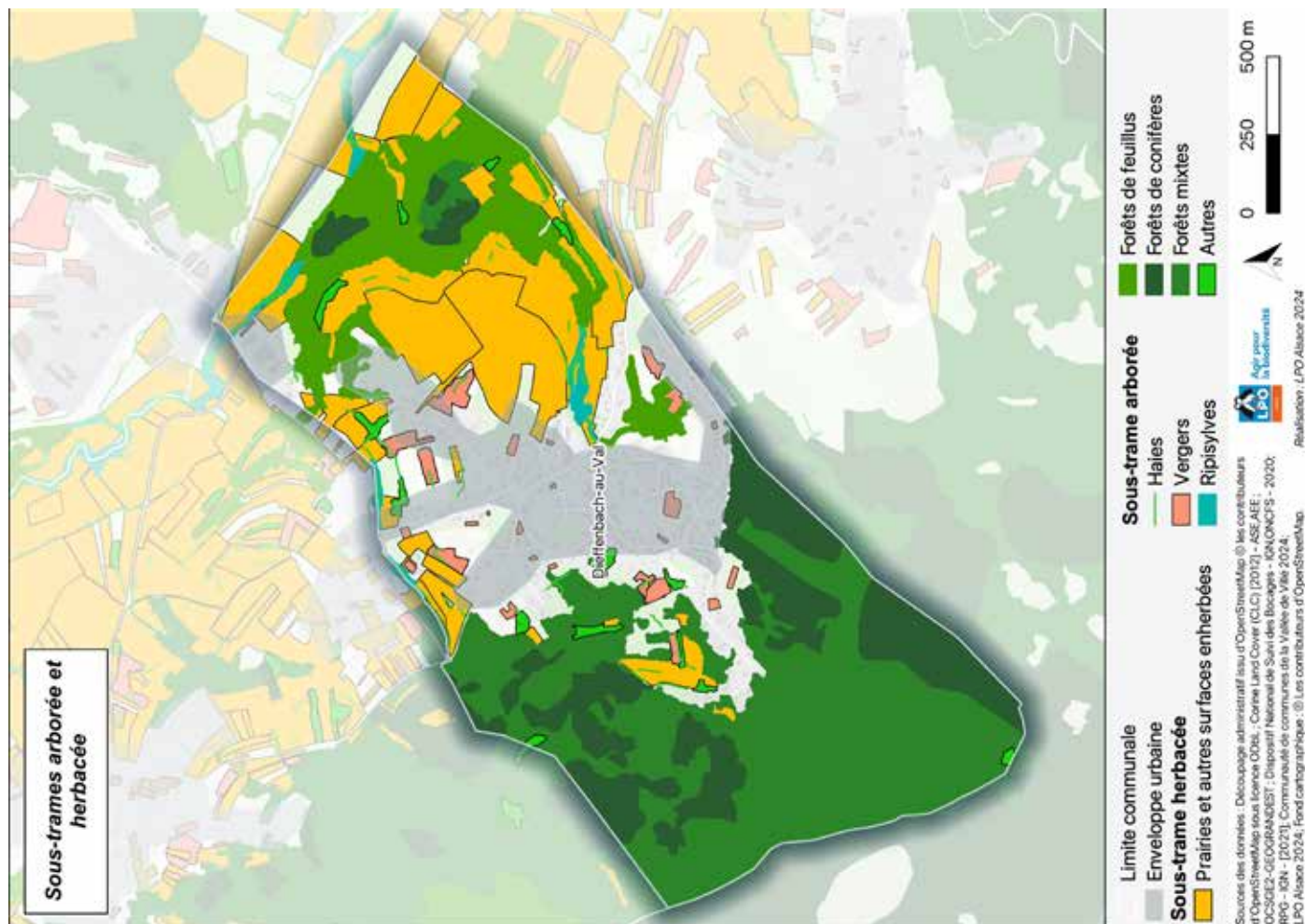
La végétation, ainsi que la ripisylve du Giessen sont dominées par des espèces envahissantes : la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et le Robinier faux-acacia, sauf le tronçon longeant la zone d'activité qui est quasiment dépourvu de végétation.



La sous-trame agricole

La sous-trame culturelle n'occupe qu'une petite partie de la commune. Historiquement, de nombreuses parcelles étaient consacrées aux céréales, aux pommes de terre et à d'autres cultures, comme en témoignent les cartes du 19e siècle. Aujourd'hui, les rares parcelles sont cultivées avec des protéagineux, des céréales et des sapins de Noël.





La biodiversité

1 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Qu'est ce que la biodiversité ?

La biodiversité désigne la diversité des organismes vivants et leurs interactions et s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la diversité des écosystèmes. La biodiversité ne concerne pas seulement les espèces ou les espaces rares et/ou menacés mais aussi celles et ceux considérés comme ordinaires ou communs.

Catégorie Liste Rouge Alsace

Les espèces dites menacées sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace et/ou de France et/ou d'Europe mise en place par l'UICN*. Elles sont catégorisées en trois niveaux : « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable » selon leur état de conservation et la dynamique de leurs populations. D'autres sont qualifiées de « quasi-menacées » quand d'autres encore sont qualifiées de « disparues » sur un territoire ou mondialement. La même méthode de classification est appliquée au niveau régional, national et international.

Statut de protection

Certaines espèces mentionnées dans les tableaux bénéficient d'un statut de protection conformément aux textes législatifs suivants :

- **Directive Oiseaux** : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat (Désignation de Zones de protection spéciales ZPS), afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- **Convention de Berne** : convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'Annexe 2 sont strictement protégées.

• **Convention de Bonn** : convention du 1/11/1983 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

• **Législation française** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009. L'article 3 regroupe les espèces d'oiseaux strictement protégées et précise que les sites de reproduction et de repos de ces espèces sont également protégés.

Indice de nidification pour les oiseaux

Pour les oiseaux, il est essentiel de distinguer les espèces nicheuses de celles de passage ou en hivernage. Les espèces nicheuses reflètent la qualité des milieux favorisant leur reproduction. Les oiseaux de passage ou en hivernage recherchent nourriture et repos, nécessitant des ressources adaptées. D'autres ne font que traverser sans s'arrêter.

Les indices de nidification permettent d'établir trois niveaux en fonction de l'observation : nidification possible, probable ou certaine. Sont considérées comme nicheuses, les espèces ayant un code de nidification probable ou certaine.

Pression d'observation

Les tableaux suivants présentent qu'un échantillon de la faune et de la flore locale, en mettant en avant les espèces menacées de la liste rouge d'Alsace. Ces listes ne sont donc pas exhaustives concernant la biodiversité présente sur la commune. De plus, certains groupes n'ont pas été inventoriés car nécessitant des compétences (champignons, mousses, insectes etc.) ou des techniques spécialisées (chiroptères, poissons, etc.) pour leur inventaire.

* *Union Internationale de la Protection de la Nature*

Bon à savoir

D'où viennent les données ?

La majorité des données présentées dans ce document provient du réseau de l'Office des Données Naturalistes du Grand-Est (ODONAT Grand-Est) réunissant, en Alsace, les observations des naturalistes salariés et bénévoles des associations suivantes : Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) pour les mammifères ; Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO Alsace) pour les oiseaux ; Association BUFO pour les amphibiens et les reptiles ; Association IMAGO pour les insectes ; Société Botanique d'Alsace (SBA) pour la flore. Ces données sont complétées par celles de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour les mollusques et par celles du Conservatoire Botanique d'Alsace (CBA) pour la flore. Enfin, des inventaires complémentaires ont été effectués par la LPO Alsace pour différents groupes taxonomiques dans le cadre du projet.

Rappel sur la propriété des données du réseau ODONAT Grand Est :

Les informations, observations et, le cas échéant, les données mises en forme, transmises par ODONAT Grand Est au mandant sont la propriété des associations dont elles sont issues. Celles-ci consentent un droit d'usage au mandant dans le cadre exclusif de l'objet précisé à l'article 1 de la convention liant le mandant à ODONAT.

Les représentations de ces données, tableaux, graphiques, cartes, indicateurs, agrégations, dont ODONAT Grand Est en est l'auteur sont la propriété d'ODO-

NAT Grand Est, qui consent un droit d'usage au mandant dans le cadre précisé ci-dessous.

L'usage des informations transmises par le réseau ODONAT Grand Est est autorisé pour la publication dans des rapports confidentiels, imprimés en nombre limité, et destinés au seul mandant et à son (ses) éventuel(s) commanditaire(s). Dans le cas d'une mise à disposition au public ou à un tiers de ces rapports, un rappel sur la propriété et le droit d'usage de ces informations, par exemple sous forme d'une copie du présent article de la convention, doit figurer nettement dans les rapports.

Toutes autres utilisations, la reproduction, la diffusion, la réutilisation des données pour un autre projet et la cession à des tiers sont interdites, sauf autorisation expresse.

Le mandant est tenu de citer de façon appropriée la source des données, c'est-à-dire : en faisant clairement figurer le nom des associations gestionnaires, en particulier lors de la citation des observations ; en faisant clairement figurer le nom Réseau ODONAT Grand Est en particulier lors de toute utilisation de données mises en forme. Enfin, le mandant transmettra à ODONAT Grand Est un exemplaire de la partie de son rapport incluant les données fournies par le réseau.

2 LA FAUNE

Au total, **121 espèces d'animaux ont été répertoriées** sur la commune. Elles concernent 14 groupes taxonomiques : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, araignées ainsi que plusieurs groupes d'insectes (coléoptères, diptères, hyménoptères, mantes, odonates, orthoptères, papillons de jour, papillons de nuit).

Parmi les oiseaux, **92 espèces ont été identifiées** dont 25 sont inscrites sur la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés d'Alsace.

Oiseaux observés sur la commune et classés sur la liste rouge des oiseaux nicheurs

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation	Indice le plus élevé de nidification
Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	En danger critique d'extinction	2024	
Traquet motté	<i>Oenanthe oenanthe</i>	En danger critique d'extinction	2023	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	En danger	2023	
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	En danger	2022	
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Vulnérable	2018	
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Vulnérable	2020	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Vulnérable	2018	
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	Vulnérable	2018	Possible
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Vulnérable	2017	Possible
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Vulnérable	2019	Probable
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Vulnérable	2017	Possible
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	Vulnérable	2018	
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	Vulnérable	2019	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Vulnérable	2017	Possible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Vulnérable	2022	Certaine
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Quasi-menacée	2018	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Quasi-menacée	2018	Possible
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Quasi-menacée	2018	
Cincle plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	Quasi-menacée	2017	
Fauvette babillarde	<i>Curruca curruca</i>	Quasi-menacée	2023	Possible
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Quasi-menacée	2019	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Quasi-menacée	2016	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Quasi-menacée	2019	Possible
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Quasi-menacée	2022	Possible
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Quasi-menacée	2022	Possible



Pic cendré

Le Pic cendré, ressemble à son cousin le Pic vert mais est plus petit et avec une tête grise. Plus craintif que son cousin, il est purement forestier et affectionne les vieilles forêts de feuillus type hêtre ou chênaie-charmaie. Il se nourrit d'insectes et notamment de fourmis qu'il trouve au sol ou sur les arbres. © Florian Girardin



Azuré des paluds

L'Azuré des paluds est un petit papillon qui est exclusivement inféodé à la Sanguisorbe officinale qui est présente sur les prairies humides. Il dépend des fourmis pour son développement. Ce papillon est très sédentaire, toute modification de son habitat entraînant la disparition de sa plante-hôte entraînera sa disparition. © Hubert Jaeger



Cincle plongeur

Le Cincle plongeur est un oiseau de la taille d'un merle. Il vit à proximité des rivières où il plonge à la recherche de nourriture. Le nid est bombé avec une entrée tournée vers le bas, en général en surplomb de l'eau, dans une anfruosité difficile d'accès. Le cours d'eau et les berges du Giessen peuvent être favorable à sa présence. © Florian Girardin

Parmi les autres espèces, 6 mammifères, 1 reptile, 4 amphibiens, 9 papillons, 4 orthoptères, 1 odonate, 1 diptère, 2 coléoptères et la mante

religieuse ont été répertoriés sur la commune dont 2 espèces inscrites sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

Inventaire des autres espèces observées sur la commune et classées sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Mammifères			
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	Quasi-menacée	2022
Papillons de jour			
Azuré des paluds	<i>Phengaris nausithous</i>	Vulnérable	2020

Grâce à la présence de plusieurs cours d'eau bordés de prairies humides qui constituent des habitats essentiels pour des espèces de papillons remarquables et menacées, on peut observer l'Azuré des paluds sur le territoire. Une population importante se situe sur les prairies en face de la zone artisanale côté Neuve-Église et une autre sur les prairies autour du Giessen côté Thanvillé.

Les mares et zones humides, quant à elles, abritent une faune diversifiée, incluant la Grenouille rousse, le Triton alpestre et le Triton palmé et des odonates tels que l'Aesche bleue. Il y a également des orthop-

tères comme la Decticelle cendrée et le Criquet palustre qui préfère les bordures des zones humides et les roseaux.

La forêt accueille des espèces patrimoniales comme le Pic cendré, l'Autour des palombes ou le Pouillot siffleur.

La mosaïque paysagère, composée de milieux ouverts avec une végétation variée et structurée, accueille des oiseaux comme la Fauvette babillarde, le Torcol fourmilier et le Tarier pâtre. Cependant, le Cincle plongeur, autrefois présent, n'a plus été vu sur la commune depuis 2017.

2 LA FLORE

Au total, 17 espèces de plantes ont été répertoriées sur la commune avec 2 groupes taxonomiques : plantes à fleurs et fougères, dont une

inscrite sur la liste rouge des espèces menacées d'Alsace.

Inventaire de la flore classée sur la liste rouge

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Classification Liste rouge	Dernière observation
Trèfle d'eau	<i>Menyanthes trifoliata</i>	Quasi-menacée	2004

La flore de Dieffenbach-au-Val, autrefois très riche, s'est appauvrie au cours des dernières décennies. La diversité floristique est étroitement liée aux pratiques agricoles et à l'utilisation d'intrants. La conversion des prairies en cultures annuelles et l'intensification des prairies restantes, ainsi que l'urbanisation, sont les principales causes de la dégradation de ces habitats.

Parmi les espèces présentes sur les prairies humides figurent la Sanguisorbe officinale, la Salicaire commune et la Cardamine amère. Dans les zones humides, on peut observer une flore caractéristique, avec

des espèces telles que la Reine-des-prés, le Populage des marais et l'Iris des marais. Le Trèfle d'eau, une plante rare, a été observé pour la dernière fois en 2004 sur une prairie humide proche du Dieffenbach.

En forêt, la plantation en futaie régulière et dense limite le développement des espèces arbustives en sous-étage, tandis que l'absence de clairières et de lisières progressives réduit la richesse floristique.

Cependant, on observe une nette progression des feuillus, un développement favorable à la biodiversité et plusieurs arbres remarquables ont pu être recensés.



Trèfle d'eau

Le Trèfle d'eau est une plante herbacée vivace semi-aquatique des eaux peu profondes et des marais, avec des petites fleurs blanches.

© Cyril Gross



Salicaire commune

La Salicaire commune pousse à proximité des cours d'eau où elle forme de longues inflorescences rose pourpre semblables à des épis et facilement reconnaissables.

© Eric Brunissen

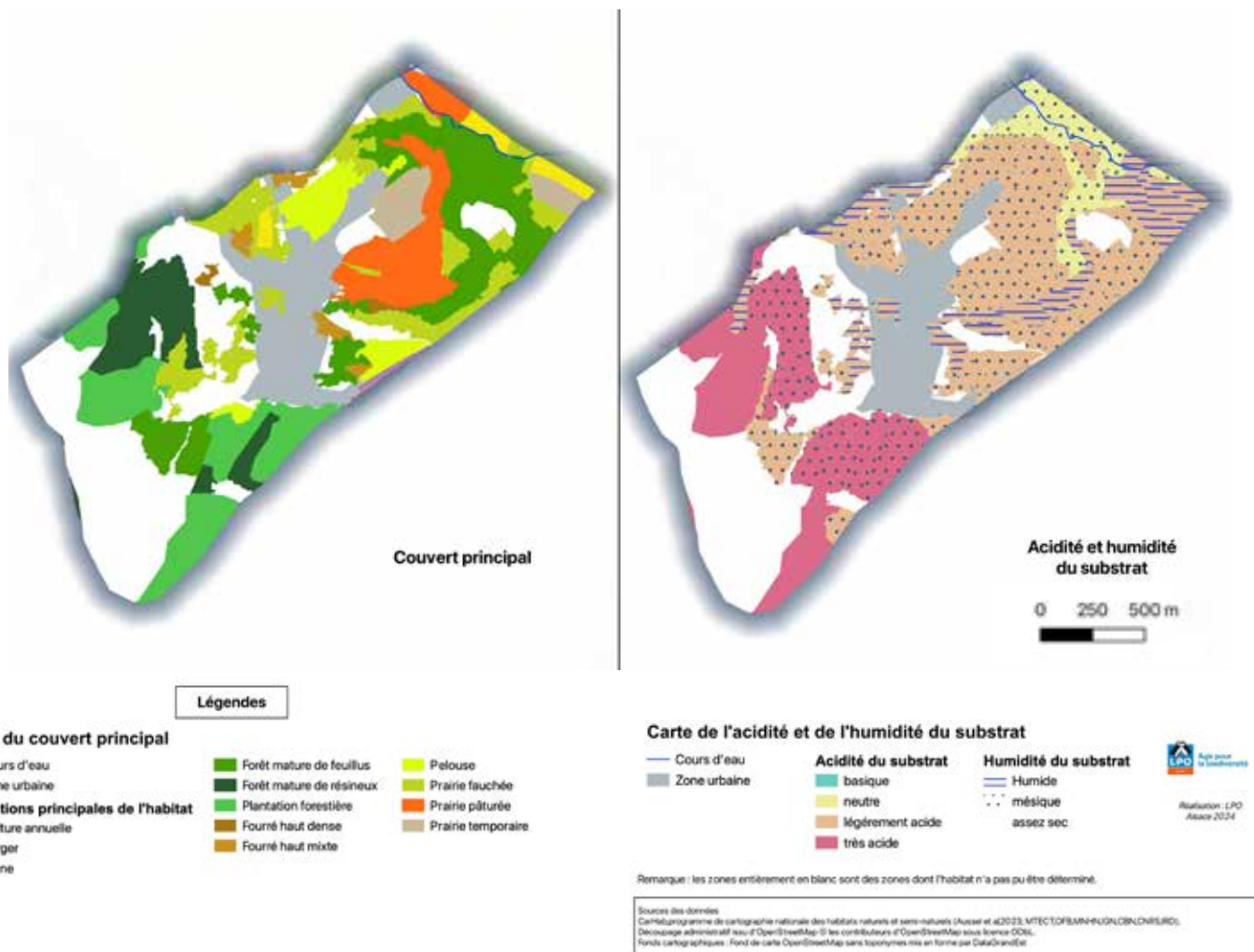


Populage des marais

Le Populage des marais est une plante robuste, en touffe avec des fleurs d'un jaune d'or vif. Elle vit dans des prairies humides, marécages ou des bois frais.

© Eric Brunissen

4 LES HABITATS

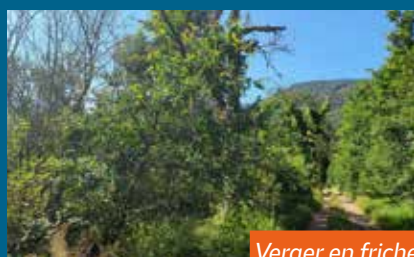


Deux types de couvert dominant le territoire de Dieffenbach-au-Val :

- Au Sud-Ouest, dans la partie sommitale vers l'Altenberg, dominant des habitats forestiers, principalement des plantations et une forêt mature de résineux. On retrouve un habitat forestier au Nord-Est, au niveau des petit et grand Hollé, recouverts d'une forêt mature de feuillus ;
- Le reste du territoire est dominé par des habitats prairiaux, parsemés de quelques zones de cultures annuelles et de fourrés denses.

Les habitats de la commune de Dieffenbach-au-Val sont essentiellement de l'étage collinéen en situation subocéanique sous ombroclimat subhumide, une bande au Sud-Ouest étant à l'étage montagnard en situation océanique.

Le sol est majoritairement acide ou très acide dans la partie Sud-Ouest, légèrement acide sur le reste du ban, seule une bande au Nord-Est, au niveau du Giessen, est neutre. Il est généralement mésique, sec dans la partie Sud-Ouest, humide le long des cours d'eau et dans quelques creux.



Verger en friche

Avec le développement d'une végétation naturelle spontanée, les vergers en friche fournissent des abris et des ressources alimentaires pour de nombreuses espèces animales, y compris des oiseaux, des insectes et des petits mammifères.



Pré pâturé

Le pâturage extensif non homogène des prairies par les animaux favorise la diversité des plantes et des insectes si la charge en bétail n'est pas trop élevée. Ces espaces ouverts ou semi-ouverts accueillent de nombreuses espèces, notamment des pollinisateurs comme les abeilles et les papillons, ainsi que des oiseaux nicheurs.

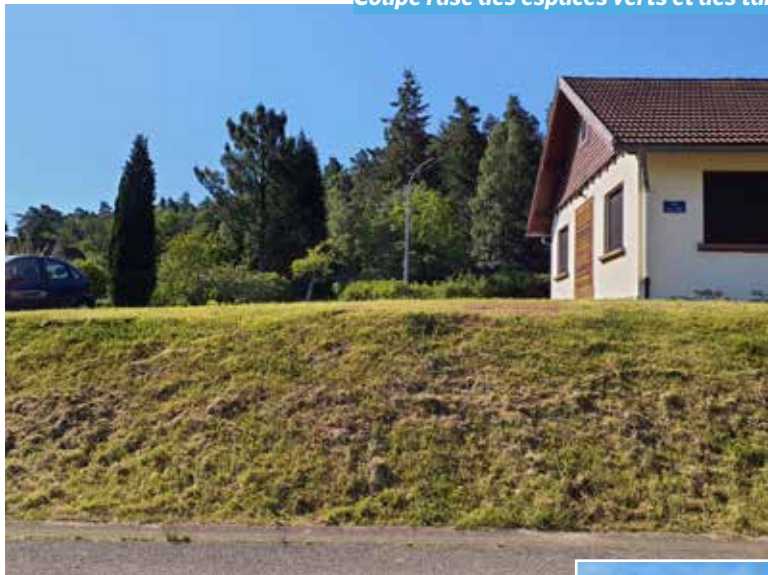


Milieux aquatiques et humides

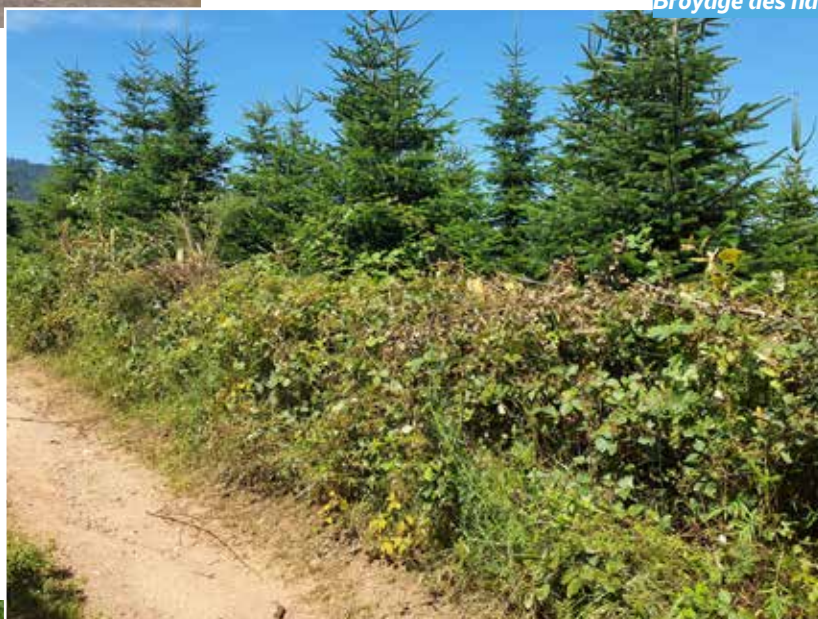
Disséminés sur le territoire, ces milieux concernent les cours d'eau avec leur ripisylve, les forêts et les prairies humides. Celles-ci hébergent une flore particulière qui elle-même détermine la faune qui y sera présente comme l'exemple de la Sanguisorbe avec l'Azuré de la sanguisorbe.

5 A ÉVITER

Coupe rase des espaces verts et des talus



Broyage des haies



Tonte rase des berges



Déclinaisons locales et perspectives

Découpage du territoire

Afin de mieux comprendre les enjeux présents sur la commune, ils seront présentés selon les 3 entités paysagères identifiées sur la commune :

1. La forêt
2. Les zones aquatiques et humides et les milieux prairiaux
3. La zone urbanisée

Ces entités ont été définies selon les habitats présents et le contexte paysager afin de faciliter la lecture du territoire mais ne sont pas de véritables entités biogéographiques à proprement parler.

Les perspectives

Les fiches propositions

Afin d'améliorer la qualité de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune, des propositions de gestion et d'améliorations favorables à la biodiversité sont réalisées au regard du contexte et des enjeux identifiés sur les différents secteurs.

Les fiches actions

Lorsqu'un projet est identifié, une fiche action est proposée, contenant les différents éléments liés à la réalisation de ce projet. Plusieurs options peuvent être proposées et ces fiches sont amenées à évoluer pour s'ajuster aux contraintes et aux attentes suite aux échanges avec les différents acteurs.

Les 4 fiches actions sont classées par ordre de priorité en fonction de l'importance du secteur pour la biodiversité sur la commune.

Les critères permettant d'identifier ces propositions et actions se fondent exclusivement sur le potentiel écologique des sites, sans tenir compte de la propriété foncière des parcelles.

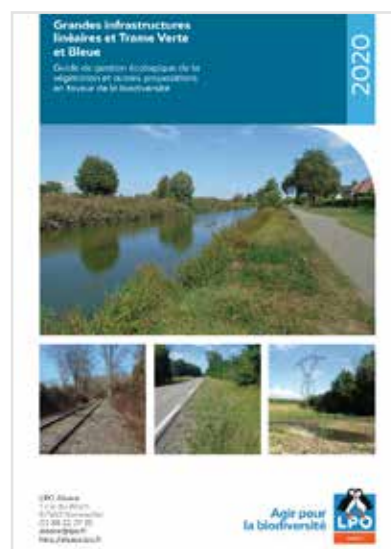
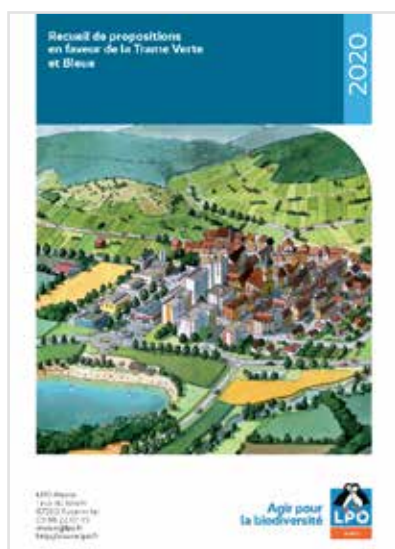
En complément

Les propositions faites dans les pages suivantes font référence aux documents généraux dans lesquels de nombreuses explications ainsi que des exemples sont fournis. Ces documents sont gratuits et téléchargeables aux liens suivants :

- BRUNISSEN E., 2020. Recueil de propositions en faveur de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace, 160p. [TVB Propositions générales 2020.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2019. Guide technique de gestion écologique des corridors écologiques et autres éléments de la Trame Verte et Bleue, AERM - DREAL Grand Est - Région Grand-Est - LPO Alsace : 64 p. [TVB Guide technique de gestion 2019.pdf](#)
- BRUNISSEN E., 2020. Grandes infrastructures linéaires et Trame Verte et Bleue. Guide de gestion écologique de la végétation et autres propositions en faveur de la biodiversité, AERM - DREAL Grand Est - LPO Alsace : 125 p. [TVB et Grandes infrastructures linéaires 2020.pdf](#)

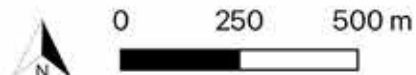
Les mesures en faveur de la TVB peuvent également être complétées par des actions plus ciblées, par exemple :

- Action « Nature en ville » avec les citoyens ;
- Action « Biodiversité dans les champs » avec les agriculteurs ;
- Action « Renaturation des cours d'eau » avec les acteurs concernés par la GEMAPI





Sources des données : Découpage administratif issu d'OpenStreetMap © les contributeurs d'OpenStreetMap sous licence ODbL. SRCE Alsace DREAL Grand-Est. Cours d'eau issus de BD Topage® - IGN/ OFB - 2019.
Fond cartographique : Orthophotographies les plus récentes de la BD ORTHO de l'IGN.



1 LA FORÊT

L'état actuel

La forêt communale de Dieffenbach-au-Val s'étend sur environ 36 ha et se situe principalement à l'étage collinéen, entre 340 et 540 mètres d'altitude. Elle se distingue par des expositions Nord et Nord-Est, plutôt froides et humides. Selon les photographies aériennes des années 1950, la forêt a considérablement progressé depuis cette époque. Il s'agit d'une forêt jeune sans surface en vieillissement ou de sénescence et les lisières ne sont pas assez diversifiées par endroit. Le maintien de gros arbres avec un diamètre supérieur à 35 cm, morts ou à cavité est essentiel.

Les enjeux

La faune

La faune de la forêt est relativement commune. Elle comprend des mammifères tels que le Sanglier et le Chevreuil européen, qui évoluent dans ce milieu forestier, à la densité variable. D'autres espèces, comme l'Écureuil roux, le Renard roux et le Blaireau européen, y sont également présentes. Parmi les oiseaux, des espèces emblématiques comme le Pic cendré ou l'Autour des palombes sont présents. Le maintien des arbres à cavités, notamment des hêtres, est crucial pour préserver leur habitat. Des papillons comme le Vulcain et le Myrtil ont pu être observés en lisière de forêt.

La flore

La forêt est principalement constituée de Pin sylvestre, de Sapin pectiné et d'Épicéa, avec une présence plus limitée de

Hêtre et de Chêne sessile, avec une répartition d'environ 75 % de résineux et 25 % de feuillus. Les Épicéas, cependant, sont localement affectés par les scolytes. On observe une nette progression des feuillus, un développement favorable à la biodiversité. Le sous-étage, composé d'espèces arborescentes et arbustives, reste peu dense et peu diversifié. Plusieurs arbres remarquables ont pu être recensés.

Les habitats et les corridors locaux

La forêt de Dieffenbach-au-Val peut offrir de nombreux habitats potentiels selon le type d'exploitation forestière qui y est menée. Il faudrait privilégier une gestion forestière multifonctionnelle et la restauration d'un réseau de « vieux bois » et d'îlots de sénescence pour les espèces inféodées à ce type de milieu. Les pessières dépérissantes pourraient être reconverties en clairières avec des prairies. Les lisières forestières, véritables réservoirs de biodiversité, devraient être structurées avec toutes les strates végétales, allant des buissons aux grands arbres en passant par les arbustes.

Conclusion

La forêt de Dieffenbach-au-Val présente un fort potentiel pour accroître sa biodiversité, à condition de préserver des îlots de sénescence, favorisant ainsi la présence de bois morts et de cavités. Par ailleurs, le remplacement des pessières dépérissantes par des clairières, et la diversification des lisières contribueraient également à renforcer la richesse écologique du site.

Points forts à conserver	Perspectives
La forêt de feuillus diversifiée	Application d'une sylviculture écologique
Quelques arbres remarquables	Conservation
Points faibles à améliorer	Perspectives
Des lisières de forêt abruptes sur certains tronçons et ourlet herbeux tondue (côté Neubois)	Diversification des lisières (strates arborées, arbustives, herbacées) et conserver un ourlet herbeux de 2 m
Une forêt jeune dans l'ensemble	Conservation des îlots de sénescence et de parcelles de libre évolution
Des pessières dépérissantes	Création de clairières

LES ZONES AQUATIQUES ET HUMIDES ET LES MILIEUX PRAIRIAUX

L'état actuel

Le village est traversé par le Dieffenbach qui prend sa source sur l'Altenberg. Son cours naturel est généralement préservé, bien qu'il soit canalisé sur la zone urbanisée. Ensuite il serpente à travers les prairies et la zone forestière humide avant de rejoindre le Giessen. Sa ripisylve est dense et présente une bonne naturalité.

Plusieurs zones humides et mares sont également présentes le long du Dieffenbach. Le petit ruisseau qui traverse Hirtzelbach à l'Ouest de la commune longe le hameau, puis disparaît sous la zone d'activité.

Des prairies plutôt sèches occupent les hauteurs, tandis que d'autres, plus humides, se situent de part et d'autre du Dieffenbach. Les prairies abritaient historiquement une grande richesse floristique. Cependant, elles présentent aujourd'hui une biodiversité réduite, principalement en raison de pratiques telles que la fauche précoce et répétée, ainsi que l'emploi d'intrants.

Les enjeux

La faune

Les prairies humides constituent des habitats essentiels pour des espèces de papillons remarquables et menacées, telles que les Azurés des paluds et de la sanguisorbe et le Damier de la succise. Ces papillons bénéficient d'un Plan National d'Action en faveur de leur conservation. Une population importante se situe sur les prairies en face de la zone artisanale côté Neuve-Église et une autre sur les prairies autour du Giessen côté Thanvillé. Il est important d'adapter la gestion des prairies derrière la zone artisanale et d'ouvrir une partie de la forêt pour connecter ces populations. D'autres observations confirment la présence d'Azurés sur les prairies dans les hauteurs au Sud-Ouest du village.

Les mares et zones humides, quant à elles, abritent une faune diversifiée, incluant la Grenouille rousse, le Triton alpestre et le Triton palmé et des odonates tels que l'Aesche bleue. Il y a également des orthoptères comme la Decticelle cendrée et le Criquet palustre qui préfère les bordures des zones humides et les roseaux.

La mosaïque paysagère, composée de milieux ouverts avec une végétation variée et structurée, accueille des oiseaux comme la Fauvette babillarde, le Torcol fourmilier et le Tarier pâle. Cependant, le Cincle plongeur, autrefois présent, n'a plus été vu sur la commune depuis 2017.

La flore

Les ripisylves du Dieffenbach, du Giessen et du ruisseau côté Hirtzelbach forment des corridors arborés dans le paysage. Elles se caractérisent principalement par des aulnaies-frênaies,

bien que le long du Giessen dominent des espèces invasives : la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et le Robinier faux-acacia.

La diversité herbacée des prairies dépend largement des pratiques agricoles, notamment de la date de la fauche et de l'utilisation d'intrants. Plus celle-ci est tardive, plus les plantes ont de chances d'atteindre leur maturité, de produire des graines et de se reproduire.

Parmi les espèces présentes sur les prairies humides figurent la Sanguisorbe officinale, la Salicaire commune et la Cardamine amère. Dans les zones humides, on peut observer une flore caractéristique, avec des espèces telles que la Reine-des-prés, le Populage des marais et l'Iris des marais. Le Trèfle d'eau, une plante rare, a été observé pour la dernière fois en 2004 sur une prairie humide proche du Dieffenbach.

Les habitats et corridors locaux

Les prairies, plus ou moins humides, situées le long du Dieffenbach représentent l'habitat naturel le plus riche de la commune. Par ailleurs, les prairies environnant la zone artisanale offrent un environnement particulièrement favorable à la présence des Azurés des paluds. Il est crucial de préserver et de valoriser ces espaces en mettant en place une gestion appropriée.

Il serait également pertinent de créer une ouverture à travers le bois séparant ces prairies afin de faciliter la circulation des papillons. En outre, l'absence d'éléments paysagers entre une vaste parcelle agricole et les prairies a été constatée. La plantation de quelques arbustes le long de cette parcelle constituerait un corridor écologique supplémentaire.

La commune compte également plusieurs mares et zones humides, qui jouent un rôle clé dans la trame bleue. Pour renforcer cette continuité écologique, il serait judicieux de restaurer la roselière qui est envahie par la Balsamine de l'Himalaya.

Conclusion

Le territoire de Dieffenbach-au-Val, avec ses ruisseaux, zones humides et prairies, offre une mosaïque paysagère remarquable et abrite une biodiversité d'une grande richesse. Cependant, une partie importante de la faune et de la flore souffre des pratiques de gestion actuelles.

De nombreuses espèces rares n'ont pas été observées depuis les années 2000. La préservation, la restauration et l'amélioration des milieux naturels sont donc indispensables pour enrayer ce déclin et protéger ce patrimoine naturel.

Points forts à conserver	Perspectives
Le Dieffenbach avec sa ripisylve, les prairies et zones humides	Préserver
Les mares et la zone humide avec une roselière sur le sentier de découverte	Restaurer les mares et la zone humide ⇒ Fiche action 2
Le Giessen avec son cours d'eau méandré, sa ripisylve et des bancs de graviers	Préserver
Les prairies humides le long du Dieffenbach	Préserver les prairies à papillons ⇒ Fiche action 1
Secteur Maison Forestière : La mosaïque avec les prairies sèches, arbres morts, murets en pierres sèches)	Préserver
Les prairies côté Neubois	Préserver avec une gestion extensive et des zones de refuges
Points faibles à améliorer	Perspectives
La gestion des prairies derrière la distillerie Massenez et l'absence de connexion avec les autres prairies	Préserver les prairies à papillons et assurer leur connexion avec les prairies le long du Dieffenbach ⇒ Fiche action 3
L'absence d'éléments paysager entre la grande parcelle agricole et les prairies	Planter une haie champêtre ⇒ Fiche action 4
Le broyage d'une haie à côté d'une plantation de sapins	Gestion écologique des haies Pas d'intervention entre mi-mars et fin août
6 obstacles à l'écoulement sur le Giessen	Effacement des obstacles à l'écoulement
Espèces invasives le long du Giessen (Renouée du Japon et Balsamine de l'Himalaya)	Limitation de l'expansion des espèces invasives avec une coupe répétée

3 LES ZONES URBANISÉES

L'état actuel

Au cours des dernières décennies, le village s'est progressivement étendu le long des axes de circulation, avec des groupements de maisons séparés par des zones de vergers. La présence de jardins et vergers entourant les habitations complète la trame verte. Ces espaces sont également de potentiels sites accueillants pour la faune sauvage à condition que les espaces verts soient entretenus de manière écologique.

Derrière la zone d'activité (ZI Le Haechy), des prairies de fauche sont favorables aux Azurés à condition que leur gestion soit appropriée.

Les enjeux

La faune

Plusieurs espèces se retrouvent dans la zone urbanisée, que ce soit dans les jardins, les vergers ou sur le bâti pour certaines espèces spécialistes. Parmi elles, des oiseaux comme le Faucon crécerelle, l'Hirondelle rustique ou le Rougequeue noir nichent au cœur du village. Les vergers abritent eux le Pic vert ou le Torcol fourmilier, autrefois commun mais devenu rare aujourd'hui. Les espèces comme le Lézard des souches ou l'Orvet fragile, ainsi que les papillons comme l'Aurore et le Vulcain profitent des jardins pour se nourrir et s'abriter.

La flore

La flore autochtone spontanée coexiste avec des espèces exotiques, que l'on retrouve principalement dans les jardins intra-muros. Les espèces sauvages observées sont relativement communes et colonisent notamment les sols pauvres et nus, en périphérie des routes. Parmi elles, on trouve le Millepertuis perforé, la Fétuque rouge et la Grande ortie. Par ailleurs, des plantes ligneuses telles que le Noisetier commun, l'Aubépine et le Sureau noir sont présentes çà et là. On y rencontre également une espèce invasive : le Solidage du Canada.

Les habitats et corridors locaux

Les habitats naturels ou semi-naturels présents dans la zone urbanisée se retrouvent dans les jardins avec différents types de pelouses allant du gazon régulièrement tondu composé presque exclusivement de poacées (graminées), à des gestions différenciées comportant des fleurs fauchées tardivement. Les arbres de hauts jets, fruitiers ou non, exotiques ou locaux, ainsi que la mosaïque de pré-vergers et haies autour du village offrent une variété d'habitats favorables à la faune.

La gestion écologique des espaces verts du village et derrière la zone artisanale côté Giessen revêt une importance particulière, compte tenu de sa proximité avec les prairies humides et de la présence de populations d'Azurés.

La zone urbanisée demeure néanmoins très dangereuse pour la faune avec les risques liés aux collisions routières ou aux chocs contre les surfaces vitrées.

L'impact des animaux de compagnie, notamment les chats, sur la faune est également important. Enfin, la continuité écologique concernant la vie du sol (bactéries, champignons, collemboles, vers de terre...) est totalement impossible sur les sols couverts et imperméables (béton, bitume...).

Conclusion

De nombreux aménagements sont possibles dans la zone urbanisée afin de favoriser l'accueil de la faune et de la flore et de diminuer les risques anthropiques. Une opportunité de dialogue s'ouvre également afin d'intégrer l'enjeu sociétal de cohabitation entre l'humain et la faune sauvage.

Points forts à conserver	Perspectives
La végétation arborée et arbustive des espaces verts	Préserver et renforcer avec la plantation de haies avec des essences locales
La mosaïque de pré-vergers, haies et prairies autour du village	Préserver et renforcer avec la plantation de fruitiers hautes tiges
Les dents creuses urbaines	Préservation dans le PLU
Les jardins des particuliers	Gestion écologique et création de refuges LPO
Les espèces patrimoniales de faune (hirondelles, chouettes, pipistrelles...)	Préserver
Points faibles à améliorer	Perspectives
L'éclairage artificiel	Diminution de la pollution lumineuse
La fragmentation des routes	Installation de réflecteurs anti-collision
La gestion de la végétation herbacée des espaces verts et des talus	Gestion différenciée de la végétation herbacée
L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols	Arrêt de l'artificialisation Désimperméabiliser les sols

Titre

Diagnostic Trame Verte et Bleue, Vallée de Villé, Commune de Dieffenbach-au-Val, LPO Alsace 2025.



**Agir pour
la biodiversité**

Partenaires financiers



Sources / Informations

Rédaction

Uli CERONE, Arthur KELLER

LPO Alsace - 1 rue du Wisch 67560 Rosenwiller – 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Mise en page

Cathy ZELL

Cartographie et relectures

Chloé GOHN, Valérie-Anne CLEMENT-DEMANGE, Cyril GROOS

Illustrations

Claude DELAMARE

Crédits photographiques

Les photos utilisées pour illustrer ce rapport ont été prises par les rédacteurs. Seules celles provenant d'autres auteurs ont été créditées individuellement.

Bibliographie

UICN France, MNHN, LPO, SEOF&ONCFS (2016) : La Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre Oiseaux de France métropolitaine, Paris, France